

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 25 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 035 - 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE – Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) – Christophe DESMARIS (Pouvoir à Mathilde VERNET) - Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Fabrice THOMASSON) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre absent : Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 13

Membres excusés avec un pouvoir : 5

Membre absent : 1

Secrétaire de séance : Nina ZACCAGNINO

OBJET : **Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse restituées aux 12 communes concernées.**

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Dans une logique d'harmonisation au sein de Grand Bourg Agglomération, un projet de transfert aux communes des dépenses correspondant aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse, sommes auxquelles avaient renoncé les communes au projet de l'ex-CCMB, a été engagé.

Un rapport a été adopté à la majorité de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) permettant d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des Attributions de Compensation (AC) pour l'exercice 2024.

Ce processus est constitué de plusieurs étapes :

- approbation avant le 31/10 du rapport à la majorité qualifiée des communes membres
- délibération du Conseil communautaire sur la fixation des allocations compensatrices
- délibérations concordantes sur le montant des allocations compensatrices dans les 3 mois.

Pour Montrevel-en-Bresse, le montant des subventions (base 2022) est de 113 680 € (92% du montant de la conférence, hors bibliothèques).

Cette enveloppe est répartie comme suivant et fera l'objet d'une discussion annuelle entre les communes du secteur :

ADMR	12 000 €
Arts martiaux	2 600 €
Association sportive Collège	1 000 €
Atelier Bleu Mandarine	1 500 €
Bresse Tonic Foot	25 000 €
Cavalier Fou Bressan	2 000 €
Collège de l'Huppe	15 000 €
GEM - Tendre la Main	2 000 €
Jeunes sapeurs pompiers	3 000 €
Pâte à trac	6 000 €
RCCM	43 500 €
Union DDEN	80 €
Total Montrevel-en-Bresse	113 680 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le rapport de la CLECT et d'autoriser la poursuite du processus délibératif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le rapport de la CLECT et **AUTORISE** la poursuite du processus délibératif.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,

Jean-Yves BREVET

